

DECRET N°2015 - 0504 /P-RM DU 27 JUIL. 2015

FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE L'AUTORITE DE PROTECTION
DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-015 du 21 mai 2013 fixant l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des membres de l'Autorité de Protection des Données à Caractère personnel ;
Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : La liste des membres de l'Autorité de Protection des Données à Caractère personnel est fixée ainsi qu'il suit :

I. Membres désignés par le Président de la République :

- Monsieur Oumarou Ag. Mohamed Ibrahim HAIDARA ;
- Madame DIARRA Afoussatou TIERO ;

II. Membres désignés par l'Assemblée nationale :

- Honorable Seydou DEMBELE ;
- Honorable Habib SOFARA ;

III. Membres désignés par le Haut Conseil des Collectivités :

- Monsieur Hamidi Hama DIALLO ;
- Monsieur Zakaria NOURRADINE ;

IV. Membre désigné par le ministre chargé de l'Etat civil :

- Monsieur Bourcîma SEIBA ;

V. Membre désigné par le ministre chargé de la Sécurité intérieure :

- Contrôleur Général de Police Kassoum SININTA ;

VI. Membre désigné par le ministre chargé de l'Informatique :

- Monsieur Souhahébou COULIBALY ;

VII. Membres désignés par la Cour Suprême :

- Monsieur Hamidou Banahari MAIGA ;
- Monsieur DIAWARA Safiatou DAO ;

VIII. Membres désignés par la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) :

- Madame DIALLO Maimouna COULIBALY ;
- Monsieur Mossa YATTARA ;

IX. Membre désigné par la Coordination des Associations et ONG Féminines :

- Madame KEITA Estelle ZOUMAHOUN ;


X. Membre désigné par le Conseil national de la Société civile :

- Monsieur Bourcima Allaye TOURE.

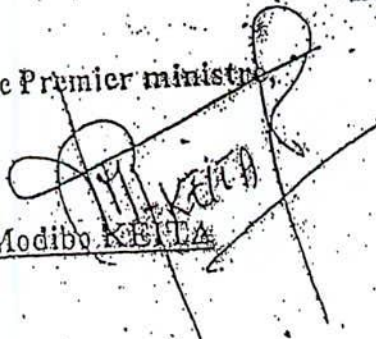
Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel. ▸

Bamako, le 27 JUIL. 2015

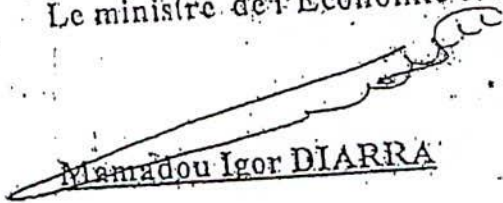
Le Président de la République,


Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre


Modibo KEITA

Le ministre de l'Economie et des Finances,


Mamadou Igor DIARRA